



CONSEIL MUNICIPAL 28 FÉVRIER 2020 – 19h  
COMPTE-RENDU

DATE DE LA CONVOCATION : 10/01/2020  
DATE DE L’AFFICHAGE : 10/01/2020

Président de Séance : Xavier TORNIER  
Secrétaire de Séance : Christian BENEITO

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, au chef-lieu, en séance ordinaire, sous la présidence de M. TORNIER Xavier, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 21/02/2020

DATE D’AFFICHAGE : 24/02/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, au chef-lieu, en séance ordinaire, sous la présidence de M. TORNIER Xavier, Maire.

Présents : Xavier TORNIER, Christian BENEITO, Yves GAZZOLA, Michel SIBUET, Sandrine BERTHET, Denis AMANN, Yacine ALIOUA, Marie Josèphe SABAÏNI, Gaël MIANO, Michel GARDET-CADET, Myriam LHOST-DUNOYER

Excusés : Fabienne LASSIAZ (donne pouvoir à Marie Josèphe SABAÏNI)

Absents : Sylvaine GARAUD (MILLAT), Julien BECCHERLE, Maryline BEGEY

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :

EN EXERCICE	15	PRESENTS	11	VOTANTS	12
-------------	----	----------	----	---------	----

A 19h, le quorum étant atteint (**11** personnes, 12 votants) le conseil peut valablement délibérer. Christian BENEITO est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR INITIAL  
DELIBÉRATIONS

- Budget primitif 2020
- Compte administratif de l’année 2019
- Affectation de résultats de l’année 2019
- Subventions aux associations
- Droit de préemption urbain
- Point sur la rémunération d’un agent

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

AJOUTS :

- Retrait de la délibération d’approbation du PLU du 17/01/20
- Création d’un poste d’agent de maîtrise
- Tableau des effectifs des emplois permanents
- Choix du Maître d’œuvre pour la réhabilitation de l’ancien presbytère
- Fourniture et installation de panneaux photovoltaïques

RETRAIT :

- Droit de préemption urbain

#### AJOUTS QUESTIONS DIVERSES

- Tenue du bureau de vote des élections municipales
- Recensement de la population 2020
- Point sur la vente de la maison Chemin des Grands Lots

*Le Conseil municipal donne son accord sur cette modification à l'ordre du jour*

*Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 Janvier 2020 est adopté à l'unanimité des votants*

## DÉLIBÉRATIONS

### **FINANCES**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019** **DU BUDGET GENERAL (M14)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le Compte administratif. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

#### **BUDGET GÉNÉRAL**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	PREVU (BP + BS + DM)	REALISÉ
Dépenses d'investissement	1 004 200 €	690 399.86 €
Recettes d'investissement	1 004 200 €	486 156.01 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-204 243.85 €
Excédent/Déficit reporté 2018		379 429.77 €
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ</b>		<b>175 185.92 €</b>
Dépenses de fonctionnement	695 396 €	453 085.27 €
Recettes de fonctionnement	695 396 €	729 740.39 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		276 655.12 €
Excédent/Déficit reporté 2018		0 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ</b>		<b>276 655.12 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>451 841.04 €</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (*le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales*), le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOPTÉ** le Compte Administratif 2019 du budget général,
- ✓ **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes

\*\*\*\*\*

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un  
**Excédent de fonctionnement de 276 655 €**

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget primitif 2019 :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice	+ 276 655,12 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	0,00 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 276 655,00 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-204 244 ,00 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	276 655,00 €
- Report en fonctionnement R 002	0,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

- 276 655,12 € au compte 1068 - Recettes d'investissement
- 175 185,92 € au compte 001 – Recettes d'investissement

\*\*\*\*\*

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020** **BUDGET GENERAL**

Le Maire présente le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

<b>PROPOSITION BP 2020</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>668 537 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>668 537 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>891 031 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>891 031 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **ADOpte** le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

- 668 537 € en fonctionnement,
- 891 031 € en investissement

\*\*\*\*\*

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Gaël MIANO, adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2020 sollicitées par les associations et examinées par la Commission des Affaires sociales réunie le 12 février 2020.

Le Maire propose que le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention validées par la commission des affaires sociales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'attribution des subventions 2020 aux associations, conformément à la décision de la commission des affaires sociales du 12 février 2020 pour un montant global de 14 074 € selon tableau en annexe.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

NOM	2016	2017	2018	2019	2020	remarques
<b>Associations Communales</b>						
ACCA - Chasseurs	60	60	60	60	60	
Anciens Combattants	100	100	100	100	200	
Sou des écoles	3800	4000	2550	2600	2750	en fonction du nombre d'enfants (53x50€) + aide classe neige
Haut de la Tourmotte	1500	1500	1500	1500	1700	intervention Simon
Amis de la Tourmotte	400	400	400	400	400	
<i>sous total</i>	5860	6060	4610	4660	5110	
<b>Associations Inter-communales</b>						
Donneurs de Sang	150	150		150	150	
Cosi	556	960.2	960	960	960	305 € par agent
Service de remplacement	94	94	94	94	94	obligatoire
<i>sous total</i>	800	1204.2	1054	1204	1204	
<b>Associations autres</b>						
Alzheimer	100	150				pas de demande
ASTA			150	150	150	demande - famille de 7 à tournon
Deltha Savoie	0			0	0	demande
Comité "la Ligue"	200	200	200		200	demande
Comité "Handisport"	0	0	0	0	0	demande
Banque Alimentaire	100	200	200	200	200	demande
Régul matous	50	50	50	50	50	demande
Locomotive	100	150	150		150	demande
Restaurant du Cœur	100	200	200	200	200	demande
Les Marmottons	100	150	150	150	150	demande
Odyssea	100					pas de demande
AFSEP (sclérose en Plaques)			0	0	0	demande
JALMALV (fin de vie)			150	150		pas de demande
AMF Téléthon				0	0	demande
ADPEP73 (pupilles savoie)				0	0	demande
Prévention Routière				0	0	demande
APF France Handicpa				0	0	demande
Croix Rouge					200	1ère demande
Motoclub Dynamik					0	1ère demande
De l'ombre à la lumière					0	1ère demande
Unité pour la race bovine Tarentaise					0	1ère demande
<i>sous total</i>	850	1100	1250	900	1300	
<b>TOTAL Subventions</b>	<b>7510</b>	<b>8364</b>	<b>6914</b>	<b>6764</b>	<b>7614</b>	
Chèques associations	6055	6000	6200	6200	6460	2019 = 1875 € suv asso + 4585 € aide parents (131 chèques)
<b>TOTAL Général</b>	<b>13565</b>	<b>14364</b>	<b>13114</b>	<b>12964</b>	<b>14074</b>	pour mémoire en + biblio 2700 €
<i>mise à jour du 18 février 2020</i>						biblio proposition 2750 € = + 2% /an

\*\*\*\*\*

## RESSOURCES HUMAINES

### DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT A DURÉE INDETERMINÉE

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;  
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu la délibération en date du 6 avril 2010 portant création de l'emploi permanent d'adjoint du patrimoine contractuel (catégorie C) à temps non complet 10 heures et fixant la rémunération à l'indice brut 281 ;

Vu l'entretien d'évaluation en date du 29/11/2019 ;

Considérant que l'évolution des grilles indiciaires et les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- ✓ **DÉCIDE** que la rémunération de l'emploi permanent de l'adjoint du patrimoine contractuel (catégorie C) à temps non complet 10 heures est calculée par référence à l'indice brut 412 (indice majoré 368) à compter du 01/03/2020.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

\*\*\*\*\*

### **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi 2007-2009 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié pour tant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

CONSIDÉRANT la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne 2020 par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Savoie le 20 février 2020

Il est proposé au Conseil municipal :

- De créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;
- De procéder, conséquemment à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020

- Filière : technique
- Cadre d'emplois : Agent de Maîtrise catégorie C
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1
- Filière : technique
- Cadre d'emplois : Adjoint technique catégorie C
- Ancien effectif : 2 (dont 1 adjoint technique parti à la retraite en mars 2019)
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DÉCIDE** d'adopter les modifications du tableau ainsi proposé
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

\*\*\*\*\*

## DÉLIBÉRATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

✓ **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020

FILIERE	GRADE/EMPLOI	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS	POSTE A POURVOIR
Admin	Adjoint administratif/ Secrétaire de Mairie	C	TNC 27h/sem	1	0
Technique	Adjoint technique/ Agent d'entretien	C	TNC 12h/sem	1	0
	Agent de maîtrise/ Agent technique	C	TC	1	0
Culturelle	Adjoint du patrimoine/ Agent d'accueil et d'animation de la bibliothèque	C	TNC 10h/sem	1	0

- ✓ **PRÉCISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Tournon sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

### **URBANISME**

#### RETRAIT DE LA DELIBÉRATION 01/2020 DU 17 JANVIER 2020 RELATIF A L'APPROBATION DU PLU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L211-1 et suivant, L 300-1, R 211- et suivants

VU la délibération n° 01/2020 du 17/01/2020 approuvant le PLU

Lors de l'approbation du PLU du 17/01/2020, il a été acté, suite à une proposition du commissaire enquêteur, la mise en place d'une zone At, au lieu-dit Le Grand Cellier.

Lors de la mise en place de cette zone At, il a été omis de demander l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) sur ce projet, ce qui rend fragile l'approbation du PLU.

Aussi, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération portant approbation du PLU du 17/01/2020.

Dans la continuité de ce retrait, Monsieur le Maire propose de saisir la CDPENAF pour avis. Conformément à celui-ci, le PLU sera à nouveau soumis à approbation, en l'état, ou avec les modifications proposées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DÉCIDE** de retirer la délibération d'approbation du PLU du 17/01/2020
- ✓ **DÉCIDE** de saisir la CDPENAF pour avis
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

\*\*\*\*\*

## TRAVAUX

### **CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été réalisée pour le choix d'un Maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien presbytère.

Deux offres ont été reçues en mairie avant le 24 janvier 2020 17h : BATISAFE à Albertville et SARL IMHOTEP Architectes Rhône-Alpes à Albertville.

Celles-ci ont été examinées par la Commission des travaux le 28 janvier 2020. Au vu des réponses techniques, la SARL IMHOTEP a été retenue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **PREND ACTE** de la décision de la Commission des travaux concernant le choix de la SARL IMHOTEP pour un montant HT de 44 000 €.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

\*\*\*\*\*



## **FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été réalisée pour la fourniture et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Deux propositions ont été reçues en mairie avant le 12 février 2020 17h : SARL ALPES SOLAIRE ENERGIES à VILLY LE PILLOUX et ROSAZ ENERGIE à Saint-Pierre d'Albigny.

Celles-ci ont été examinées par la Commission des travaux le 18 février 2020. Au vu des réponses techniques, l'entreprise ROSAZ ENERGIE a été retenue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **PRENDS ACTE** de la décision de la Commission des travaux concernant le choix de la société ROSAZ ENERGIE pour un montant TTC de 67 768.96 €
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### QUESTIONS DIVERSES

- TENUE DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES  
Les élus ont fait part de leurs disponibilités et composé le bureau de vote
- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020  
Le recensement de la population s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2020.  
Les chiffres relevés indiquent une légère baisse de la population par rapport au recensement de 2015. Cela s'explique par un vieillissement de la population et un nombre de logements construits faible.
- VENTE DE LA MAISON CHEMIN DES GRANDS LOTS  
Les enchères sont terminées. 11 candidats y ont participé. L'Agence AGORASTORE va demander aux 3 premiers de confirmer leur offre et vérifier leurs dossiers financiers.  
Le conseil municipal examinera ces offres au prochain conseil municipal.

*La séance est levée à 21h30*

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 13 MARS 2020 19H